

Publié le 19 novembre 2015

Le guide du tramway facile

Après avoir connu un regain d'intérêt ces 30 dernières années, le tramway se développe moins dans nos agglomérations. Le rallongement des délais de réalisation, la forte hausse du coût kilométrique dissuadent de plus en plus d'élus locaux. L'Atelier Nouvelles Mobilités et le cabinet Seban publient leurs travaux sur les solutions juridiques à apporter dans la lutte contre l'inflation des coûts et des procédures, et la sauvegarde du modèle de Tramway à la française.



"Construire un tramway moins cher sans toucher à la sécurité ni à la qualité de service offerte aux usagers, c'est possible en réformant la réglementation technique et normative qui a échappé au choc de simplification voulu par le président de la République", lance en préface de l'ouvrage **Jacques Chiron**. Le président de la Fédération des Epl et sénateur de l'Isère déclare avoir profiter de l'essor du tramway, en étendant à Grenoble l'offre de ce "formidable outil pour redessiner la ville", en tant que président de la **Semitag** pendant 10 ans.

"Débroussailler le maquis réglementaire"

Aujourd'hui, les projets de création ralentissent. Trois avocats du cabinet **Seban & associés**, Aloïs Ramel, Céline Record et Valentine Tessier, recensent toutes les contraintes qui "complexifient les procédures depuis les années 80, et ouvrent la réflexion sur les réformes souhaitables pour débroussailler le maquis réglementaire dans lequel évoluent les autorités organisatrices de la mobilité (AOM)". Parmi les réponses envisagées : la gamme des Epl.

L'ouvrage, co-financé par la Fédération, est la suite du premier volet intitulé "**Quatorze millions d'euros**", où l'**Atelier Nouvelles Mobilités** se livre, en s'inspirant d'exemples réels, à un exercice de simulation de création en moins de 5 ans d'un tramway de qualité dont le coût n'excède pas quatorze millions d'euros par kilomètre.

Le Tramway à la française, en commande auprès de l'**Atelier** : contact@atelierdutram.org. L'ouvrage sera bientôt mis directement en ligne.

Par Hervé LE DAIN